



Ville de Mèze

N° 390

ARRÊTE MUNICIPAL

DEMENAGEMENT AUTORISATION DE STATIONNEMENT RUE SERGENT NUNES PATEGO

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la SARL « Levert Les Déménageurs Bretons » sise Mas des Garrigues à 34230 Campagnan,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison du déménagement rue Sergent Nunes Patégo, vendredi 18 août 2023, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le permissionnaire est autorisé à stationner son véhicule de déménagement sur le trottoir avec empiètement sur la chaussée, rue Sergent Nunes Patégo à l'intersection de la rue du Docteur Jean Forestier, vendredi 18 août 2023, de 07h30 à 19h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par la SARL « Levert Les Déménageurs Bretons » sise Mas des Garrigues à 34230 Campagnan, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 7 juillet 2023.

Le Maire
Thierry BAEZA

